

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat de prestation : animation d'un atelier philo en direction des enfants avec Caroline ANTHERIEU YAGBASAN dans le cadre de la fête de la nature 2026

N°2026-43

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- VU** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la délibération N° 2026-01-CM du 21 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire
VU les articles L.2121-1 et R.2122-8 du Code de la Commande Publique

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a décidé d'organiser comme chaque année « La fête de la nature »

Considérant que dans le cadre de sa programmation culturelle la Médiathèque municipale Elisabeth BADINTER participera à cette manifestation, en proposant un atelier au sein de ses locaux.

Considérant que Caroline ANTHERIEU YAGBASAN professeure de philosophie proposera à la Médiathèque municipale un atelier de philosophie, en direction des enfants de 5- 7 ans le mercredi 20 mai 2026 de 10h30 à 11h30, afin de les sensibiliser à la protection de la nature.

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de prestation avec Caroline ANTHERIEU YAGBASAN auto-entrepreneur domicilié au 633 chemin de la treille 13790 PEYNIER.

Article 2 : Le montant global de la prestation est de 150 € euros TTC.

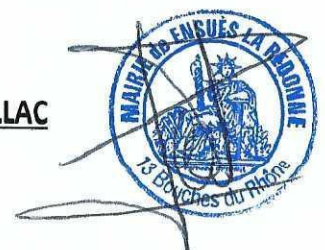
Article 3 : La dépense est inscrite au BP 2026 article 6234/206

Article 3 : Que Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 31 mars 2026
Le Maire,

Michel ILLAC





CONTRAT DE PRESTATION n°05 2026/05

Entre les soussignés :

M : **Michel ILLAC**
Agissant au nom de : **La Commune d'ENSUES la REDONNE**
Adresse : **Hôtel de Ville - 15, avenue du Général MONSABERT – 13 820**
En sa qualité de : **Maire**

Appelé **L'ORGANISATEUR** d'une part

Et

Mme **Caroline ANTHERIEU YAGBASAN**
Agissant au nom de :
Son entreprise
Adresse : **633 chemin de la treille 13790 PEYNIER**
En sa qualité **d'auto-entrepreneur**

Appelé **LE PRESTATAIRE** d'autre part

Pour la prestation suivante : Animation d'un atelier philo en direction des enfants avec Caroline ANTHERIEU YAGBASAN dans le cadre de la fête de la nature 2026.

Il a été convenu ce qui suit :

1. **Lieu de la prestation** : Médiathèque
2. **Date** : le Mercredi 20 Mai 2026
3. **Nombre de séances** : 1 séance.
4. **Horaire de la prestation** : de 10h30 à 11h30.
5. **Public** : Enfants de 5 à 7 ans.
6. **Installation et rangement** : le jour même.
7. **Montant total alloué par l'organisateur** : 150 € TTC.
8. **Obligation de l'organisateur** : en sa qualité d'organisateur, il assurera et réglera les rémunérations, les charges sociales et fiscales attachées à la prestation de l'intervenant.
9. **Assurance** : Chacune des parties s'engage à vérifier que son assurance la couvre dans le cadre du déroulement de cette prestation.
10. **Report de la prestation** : L'organisateur et le producteur examineront tout d'abord la possibilité de reprogrammer la prestation.
11. **Annulation de la prestation** : Si le report n'est pas envisageable, un avenant d'annulation est recommandé.



12. **Litige** : En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

13. **Facture** : Le prestataire devra déposer la facture relative à sa prestation sur le site Chorus Pro.

14. **Règlement** : Celui-ci se fera par mandat administratif à l'ordre « **Caroline ANTHÉRIEU YAGBASAN** » dès réception de la facture accompagnée d'un RIB.

CONTRAT ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES

Signé à :

Le :

LE PRESTATAIRE :

Signé à : *Emilie Le Redonne*

Le : *31/03/2026*

L'ORGANISATEUR :

